

COMMUNE DE SAMOËNS – 74340

DÉLIBÉRATION

Le **lundi 15 avril 2024** à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Charles MOGENET – Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 16 – Présents : 11 – Pouvoirs : 3 – Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 9 avril 2024

Présents : Jean-Charles MOGENET, Maire, Monique LAPERROUSAZ, Yves BRUNOT, Sarah JIRO, Christian CHAUPLANNAZ, Adjoint, Olivier RICCO, Pierre SEBELLIN, Patricia BARBIER, Christelle JUBEAU, Clément GALLET, Pierre VAN SOEN, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Marie-Cécile BOUE (pouvoir à Patricia BARBIER, Conseillère Municipale), Véronique MAYEUX (pouvoir à Olivier RICCO, Conseiller Municipal), Jean-Pierre REIGNIER (pouvoir à Christelle JUBEAU, Conseillère Municipale).

Absents non représentés : Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Mireille CHAUVAUD, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Yves BRUNOT a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-04-08

COMMUNE DE SAMOËNS :

Motion de soutien au développement des trains de nuit

VU le courriel reçu le 6 mars 2024 du Collectif « Oui au train de nuit » ;

Monsieur le Maire présente la motion :

Alors que le Gouvernement publiait en mai 2021 une étude de développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) suite à la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 projetant un réseau de 20 lignes de trains de nuit avec l'objectif de transporter 5,6 millions de voyageurs par an et la mise en service de 600 nouvelles voitures couchettes et annonçait il y a un an la relance d'une dizaine de lignes de trains de nuit d'ici 2030, les deux lignes de Savoie qui liaient Paris à Saint-Gervais et Bourg-Saint-Maurice semblent les grandes oubliées de ce plan ambitieux en faveur du ferroviaire.

Au vu du dynamisme démographique et économique et de l'attractivité touristique et résidentielle croissants du département de Haute- Savoie, la ligne de nuit Paris / Saint-Gervais supprimée en 2016 représente pourtant un important potentiel de voyageurs qui permettrait de décarboner des dizaines de milliers de déplacements saisonniers hivernaux mais aussi de répondre aux besoins de déplacements professionnels.

La projection de 150 000 voyageurs annuels sur la double ligne de nuit Paris Saint-Gervais / Bourg St Maurice du rapport TET semble à ce titre sous-estimée, au moment où l'ensemble des politiques publiques d'accompagnement vers un tourisme durable des stations de montagne convergent vers la nécessité de décarboner le transport amont vers la destination (qui représente près de 60% des émissions de carbone du séjour), au travers notamment du train de nuit, ainsi que rappelé dans le rapport de septembre 2023 du député ancien ministre Joël Giraud « Les nouveaux enjeux de développement des territoires de montagne - Pour une montagne vivante en 2030 ».

CONSIDERANT la desserte autoroutière de la Vallée de l'Arve et l'absence de liaison ferroviaire compétitive, qui favorisent l'usage de la voiture pour relier les grands nœuds ferroviaires et aériens des métropoles aux massifs alpins ;

CONSIDERANT qu'au-delà d'une desserte saisonnière et touristique, cette ligne de nuit constituerait un levier supplémentaire pour les bassins économiques de la vallée de l'Arve et franco-genevois permettant de réduire les liaisons aériennes et d'accompagner l'évolution des conditions de travail géographiques ;

CONSIDERANT les enjeux de réduction de pollution atmosphérique inhérents à la vallée de l'Arve auxquels répondent de longue date les collectivités territoriales sous l'égide de l'Etat, au travers d'un deuxième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) appelé à se prolonger ;

CONSIDERANT les travaux de régénération de la ligne La-Roche-sur-Foron / Saint-Gervais dont il convient par ailleurs d'accélérer la réalisation, d'en contrôler le coût et limiter l'impact sur la fermeture de la ligne, en vue d'augmenter sa capacité ;

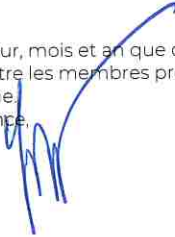
CONSIDERANT enfin les externalités négatives de l'axe autoroutier économique franco-italien donnant lieu à des phénomènes de congestion croissants d'accès au Tunnel du Mont Blanc, et à la réduction desquels doit contribuer un report modal du transport de marchandises via le Lyon-Turin dont il convient également d'accélérer la mise en œuvre ;

Après cet exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés
(Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

- **ADOpte** la motion relative au soutien au développement des trains de nuit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la transmettre à Monsieur le Président de la République.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.
Le secrétaire de séance.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme.
Le Maire,

